

Procès-Verbal du 26/01/2024

Présents : Maryse DOUMAYROU, Valeryia LAGARDE, Francine MARCHADIER, Jean-François BOUDON, Cédric CAFFORT, Jean HENNEQUIN, Vincent NAUDIN, Bernard REVERDY, Emmanuel SEGUY,

Excusés : Michèle-Anne DAVID, Daniel PIVA

Président : M. le Maire

Secrétaire de séance : JF Boudon

Le quorum est atteint, la tarte aussi.

Validation du Compte-Rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS

- **Approbation de la demande de subvention Fonds Vert 2024 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Le fonds vert est un dispositif qui permet aux municipalités de financer en partie leur transition écologique. Les subventions demandées l'année dernière ont été refusées, nous ne connaissons pas les motifs des refus.

V. Naudin a fait établir des devis pour le remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment municipal par du double vitrage, le remplacement de la chaudière à fuel de l'auberge par une pompe à chaleur, le remplacement de la porte du garage, la baie vitrée de la salle de lecture pour un montant total de 70.000€.

Pour rester raisonnable en termes financiers, le conseil municipal propose de ne demander les subventions que pour la pompe à chaleur de l'auberge, le remplacement de la baie vitrée et de la porte du garage, soit une enveloppe d'environ 30.000€.

Adopté à l'unanimité des présents

- **Adhésion au nouveau groupement d'Achat Energies**

Hérault Energies est une centrale d'achat d'électricité qui devrait disparaître fin 2015 pour être remplacée par une nouvelle structure dans la continuité. Il s'agit d'adhérer à la future structure.

Adopté à l'unanimité des présents

- **Transfert de compétence maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides (RVE) à Hérault Energie.**

Ce point avait déjà été abordé lors du précédent CM et n'avait pas été traité faute d'éléments de décisions. V. Naudin représente le point mais n'apporte aucun élément nouveau. Aucune indication de ce que l'installation d'une ou plusieurs bornes représenterait comme éventuelles charges ou contraintes pour la commune. De plus, dans la mesure où il est prévu une borne à La Livinière et une autre à Labastide-Rouairoux, l'utilité d'une telle borne dans la commune n'est pas flagrante. En attendant d'avoir des éléments permettant de prendre une décision éclairée, le Conseil Municipal décide de surseoir à s'exprimer au sujet cette délibération.

Pas de vote au sujet de cette délibération

- **Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Généreux avec l'argent des autres, l'état autorise gentiment les communes à verser une prime de vie chère à certains de leurs employés municipaux. Sont concernés : I. Castellar, H. Galibert, H. Rauch, I. Kaya pour un montant total de 1972 €.

Après des échanges au sujet de la « justice » de cette prime, six conseillers décident de l'attribuer.

Abstention de M. Doumayrou et J.F. Boudon

E. Séguy vote contre.

Adopté à la majorité des présents

Informations Diverses

- ✓ Pompe de relevage des eaux usées pour le bourg.
La DETR pour 73,000€ n'avait pas été acceptée l'année dernière, elle est soumise à nouveau cette année.
- ✓ Hérault Ingénierie sera consulté pour les STEP de Peyrefiche et Authèze. Le projet en est vraiment à ses balbutiements puisque leur localisation n'est pas encore définie.
- ✓ Achat de parcelles à Authèze. M. Emmanuel nous propose à l'achat la parcelle du parking C31 et la C81
- ✓ Mr Naudin doit se renseigner auprès du notaire pour en estimer le prix.
- ✓ Hérault Ingénierie au sujet de la Tour
- ✓ La cotisation au Parc Naturel du Haut Languedoc passe de 2 à 3€ par habitant.
- ✓ Réunion le 5 février à l'école.
- ✓ Le comité syndical du PNRHL a émis un avis défavorable au sujet de l'agrivoltaïsme.
- ✓ Afin de simplifier les démarches pour les éleveurs victimes d'attaques de loup, l'Office Français de la Biodiversité va installer un piège photographique dans le but de valider sa présence.
- ✓ M. Godard, éleveur itinérant, viendra le 9 février à 18h pour nous présenter son projet.
- ✓ L'accessibilité aux PMR du bac à ordures d'Authèze est prévue, un jour...
- ✓ Il semblerait qu'une personne mette en avant les OLD pour proposer ses services de débroussaillage. La mairie précise qu'elle n'a mandaté personne à ce sujet.

Tour de table

C. Caffort rappelle que depuis un an, il est en contact avec les héritiers Cros pour l'achat de parcelles (3,5 ha) disséminées sur la commune. Il souhaite que le conseil prenne une décision.

Il signale qu'une demande de subvention sera faite par pol'en pour un nouveau chemin en cours de création par l'association au cœur del bosc.

F. Marchadier s'inquiète du poteau tombé sur la route à Peyrefiche qui rend la circulation dangereuse. Il semblerait qu'il doive être remplacé lundi (lequel ?).

Elle nous informe que le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes au Puech.

V. Lagarde témoigne de l'allumage capricieux de l'éclairage public à Aymard, de la disparition de la cage à chat mise en place dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants. Elle signale qu'une main malveillante a sectionné les câbles électriques des décorations de Noël.

M. Doumayrou revient sur la consommation d'eau excessive qui ressort du document transmis par J. Hennequin. En l'absence de compteurs qui permettraient d'identifier la surconsommation d'un habitant, il faut se rabattre sur la recherche de fuites dans le réseau de distribution.

JF. Boudon demande où en sont les mises à disposition de terrains communaux aux nouveaux éleveurs installés à Authèze. A priori, leur désignation a pris du retard ce qui devient problématique pour eux dans la mesure où il leur reste très peu de temps pour déposer leur dossier PAC.

Il souhaite qu'à l'occasion de la rédaction des nouveaux baux, on vérifie la légalité des anciens. En effet, lors du dernier conseil municipal auquel elle avait participé, Annie Espel avait signalé que les baux n'avaient pas été acceptés en préfecture car faisant référence à des dates de réunions du CM n'ayant jamais eu lieu. V.Naudin dit qu'il va vérifier.

Il demande où en est le projet d'inscription de la devise de la République sur le mur de la mairie et de décoration du mur de l'école. Plus de nouvelles du décorateur.

Et loue la qualité du travail de l'employée municipale.

J. Hennequin souhaite que l'on décide d'une planification des réunions du CM à un peu plus de 72h à l'avance, et propose que l'on se retrouve tous les 3ièmes vendredis du mois, pour, suivant la nécessité, une réunion de travail ou une réunion du conseil.

Il souligne qu'une des difficultés que rencontre actuellement l'accueil de nouveaux habitants est le manque de logements, et qu'une maison qui pourrait donner 3 appartements est actuellement à vendre.

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

par procuration

Le Maire

